

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 602-1**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 602-1 intitulé :

Règlement modifiant le règlement 602 relatif aux systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet afin de remplacer la facturation diverse par une taxation annuelle

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat